

s'applique également à tous, quelle que soit leur race. Il y a également l'article 27 dans lequel on précise que les tribunaux doivent tenir compte de notre patrimoine multiculturel dans l'interprétation de la Charte.

Toutefois, l'expression, dans la Constitution, du principe ou de la valeur canadienne en ce qui concerne le rejet du racisme doit se traduire dans les moindres quartiers et les rues de notre grand pays et dans toutes les couches de la société canadienne.

Nous avons été témoins d'un trop grand nombre d'incidents racistes, ces derniers mois: saccage des tombeaux juifs, diffusion de littérature haineuse contre des groupes minoritaires, tensions dans les milieux de travail et difficultés à maintenir l'ordre dans notre société multiculturelle. Ces manifestations de racisme sont contraires aux valeurs démocratiques que les Canadiens ont à cœur, et qu'ils sont maintenant disposés à voir à tout prix voir énoncées dans notre nouvelle Constitution.

Honorables sénateurs, pour montrer concrètement notre rejet du racisme, il faut prendre des mesures pour combattre le racisme partout où il se manifeste dans notre société.

● (1530)

La première étape à franchir dans la lutte contre le racisme consiste à en reconnaître franchement l'existence dans nos collectivités. En tant que parlementaires venus de toutes les régions du Canada, que ce soit au Sénat ou à l'autre endroit, chacun de nous devrait profiter de toutes les occasions pour dénoncer les maux du racisme.

Honorables sénateurs, nous savons qu'il ne suffit pas de reconnaître simplement l'existence du racisme parmi nous. Tous les secteurs de notre société doivent être mobilisés dans la lutte contre le racisme, et cela peut se faire à trois niveaux au moins.

Le premier tient à la perception que nous avons de nous-mêmes. Les Canadiens doivent se percevoir comme une société pluraliste unie non pas par la couleur de la peau, mais plutôt par les valeurs qu'ils partagent et le défi d'un pays à bâtir. Encore une fois, il faut se réjouir de l'expression de cette communauté de valeurs dans la clause Canada.

En 1986, honorables sénateurs, les minorités visibles comptaient pour 3 p. 100 de la population canadienne. D'après les démographes, au tournant du siècle, leur proportion aura probablement atteint 13 p. 100. Il s'agit évidemment d'une croissance remarquable. Les implications de cette diversité...

Le sénateur Frith: «Visible» signifie «non blanc», n'est-ce pas?

Le sénateur Kinsella: Qui n'est pas non blanc.

Le sénateur Frith: Ce terme désigne quelqu'un «qui n'est pas non blanc»?

Le sénateur Kinsella: Précisément. Lorsque nous déambulons dans les rues de Toronto aujourd'hui et que l'on se reporte quelques années en arrière...

Le sénateur Frith: Ou mieux encore, lorsqu'on se promène dans le métro.

Le sénateur Kinsella: Vous avez bien raison.

Le sénateur Simard: Sénateur Frith, je vous en prie, arrêtez de marmonner.

Le sénateur Kinsella: Nous pouvons voir cela comme une expérience terrible et effrayante, ou encore comme un défi excitant pour une société métropolitaine. Notre Constitution exprimera des valeurs qui nous guideront vers cette deuxième voie: un défi excitant dans une communauté mondiale, une société métropolitaine, le grand Canada qui partage les orientations des gens des quatre coins de la terre.

Il est encourageant d'apprendre, honorables sénateurs, qu'une enquête menée en 1991 révélait que neuf Canadiens sur dix estiment que les valeurs communes sont plus importantes que la couleur de la peau et que ce sont ces valeurs communes qui forment une nation. Deux tiers des Canadiens sont d'avis que la discrimination contre les non-blancs est un problème au Canada. Donc, la population devient de plus en plus sensible à cette question.

Le deuxième niveau d'action dans l'élimination du racisme et dans l'application du principe de la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de racisme, c'est la nécessité d'améliorer les lois adoptées au cours des 20 dernières années en matière de protection des droits de la personne et de lutte contre la discrimination. L'adoption de lois antidiscrimination dans les provinces et au niveau fédéral a été une victoire importante à la fin des années 60, dans les années 70 et au début des années 80. Cependant, nous devons élargir cette infrastructure. Nous devons élargir la portée de la Loi sur le multiculturalisme canadien adoptée il y a quelques années. Nous devons élargir la portée de notre législation, que ce soit par l'adoption d'autres lois ou règlements ou par le développement de la jurisprudence. Les normes et les valeurs que la clause Canada donnera aux tribunaux pour les guider faciliteront cette expansion.

Honorables sénateurs, nous devons prendre les devants en sensibilisant davantage le public aux méfaits du racisme par des initiatives d'information, en aidant les institutions à devenir plus transparentes et en éliminant la discrimination systémique. Nous devons aussi être ouverts au partenariat en appuyant les mouvements de défense, en nous associant aux nombreux organismes bénévoles et aux coalitions composées de Canadiens qui donnent si généreusement de leur temps à leur collectivité.

Honorables sénateurs, nous devons approfondir nos connaissances sur le racisme et sur les moyens de le combattre. Nous devons agir contre le racisme à l'intérieur de l'administration publique elle-même, en travaillant avec tous les niveaux de gouvernement.

Le Canada a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et s'est joint à la communauté internationale pour faire du 21 mars la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Il faut encourager les programmes du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté centrés sur le 21 mars. Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec la poursuite des activités d'éducation de la population élaborées ces dernières années qui mettent l'accent sur le 21 mars.

Le troisième niveau de participation nous invite à être prêts à réagir efficacement à toute manifestation de racisme. Honorables sénateurs, il est déconcertant—mais en un sens rassurant—de voir que nous jugeons nécessaire de trouver des